



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 9154

du 13/02/2024

WBE-CPMS

Emplois de directeurs, de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux, auxiliaires paramédicaux et auxiliaires logopédiques dans les centres psycho-médico-sociaux à conférer par mutation

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 13/février/2024 du 13/février/2024 au 27/février/2024
Documents à renvoyer	oui, pour le 27/février/2024 oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Mutations CPMS
--------	----------------

Mots-clés	CPMS
-----------	------

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Centres psycho-médico-sociaux

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Istace Murielle	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	02/413.33.35 murielle.istace@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Opérations statutaires

Membres du personnel technique des CPMS

Demande de mutation dans les emplois de :

- Directeurs
- Conseillers psycho pédagogiques
- Auxiliaires sociaux
- Auxiliaires paramédicaux
- Auxiliaires logopédiques

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexée à la présente, les informations relatives aux demandes de mutation du personnel technique des CPMS WBE dans les emplois de :

- Directeurs
- Conseillers psycho pédagogiques
- Auxiliaires sociaux
- Auxiliaires paramédicaux
- Auxiliaires logopédiques

Que devez-vous faire?

Vous devez communiquer cette circulaire à vos membres du personnel.

Cette circulaire est également disponible sur les sites:

- www.enseignement.be/circulaires
- www.wbe.be

Qui est concerné par cette circulaire?

Cette circulaire est à destination des:

- membres du **personnel technique des CPMS**
- **nommés** à titre définitif
- au sein d'un CPMS organisé par **Wallonie-Bruxelles Enseignement**

Pour quoi?

Tout en gardant la fonction pour laquelle le membre du personnel est nommé:

- il souhaite **changer de CPMS** au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement (mutation)

Comment envoyer une demande?

Les formulaires à remplir sont :

- ✓ -Annexe 2 : 1er tour - Demande de mutation à un emploi déterminé
- ✓ -Annexe 3 : 2e tour - Demande de mutation dans un emploi devenu vacant à la suite du premier tour
- ✓ A Joindre à la demande:
 - Une **copie de l'arrêté de nomination** à la fonction de recrutement ou de promotion.
 - Un **relevé des états de service** dans les centres de Wallonie-Bruxelles Enseignement
 - Un **relevé des interruptions de service** pour maladie, maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc...

Les documents complétés doivent être envoyés:

- Pour le 27 **février 2024** au plus tard
- Par courrier **recommandé** (date du cachet de la poste faisant foi) à l'adresse:

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Mutation CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- Si possible, envoyez également votre demande de mutation par courriel à murielle.istace@cfwb.be

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous : murielle.istace@cfwb.be

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Manuel DONY
Directeur général

Demande de Mutation¹

La demande de mutation vous concerne si :

- Vous souhaitez **changer de CPMS** au sein des CPMS organisés Wallonie-Bruxelles Enseignement.
- Vous êtes membre du personnel technique **nommé à titre définitif** dans un CPMS **organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement**.
- Vous êtes titulaire d'une fonction de **recrutement** ou d'une fonction de **promotion** et vous êtes nommé dans cette fonction de promotion depuis trois ans au moins.

Dès lors, vous pouvez demander une mutation **dans la fonction dans laquelle vous êtes nommé** dans un ou plusieurs emploi(s) **définitivement vacant(s)** au sein d'un CPMS de la zone ou dans une autre zone (annexe 1)

Vous serez informé, par lettre-circulaire, des emplois **devenus définitivement vacants à la suite des mutations du premier tour, si et seulement si**, vous avez complété l'annexe 3 et si, ayant demandé le 1^{er} tour, vous n'avez pas obtenu de mutation.

1. Comment introduire votre demande ?

1.1. Premier tour uniquement

- ✓ Complétez le formulaire de **demande de mutation** (annexe 2 : premier tour) en choisissant les CPMS dans lesquels vous sollicitez une mutation et en indiquant votre **ordre de préférence**.
- ✓ Joindre à la demande:
 - Une **copie de l'arrêté de nomination** à la fonction de recrutement ou de promotion.
 - Un **relevé des états de service** dans les centres de Wallonie-Bruxelles Enseignement (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
 - Un **relevé des interruptions de service** pour maladie, maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc... (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
- ✓ Envoyez le formulaire de demande complété par pli recommandé pour le **27 février 2024** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse:

**Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Mutation CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

- ✓ Si possible, envoyez également votre demande de mutation par courriel à murielle.istace@cfwb.be

¹ Article 109 à 116 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux.

1.2.Premier et deuxième tour

- ✓ Complétez le formulaire de **demande de mutation** (annexe 2 : premier tour) en choisissant les CPMS dans lesquels vous sollicitez une mutation et en indiquant votre **ordre de préférence**.
- ✓ Complétez également le formulaire de **demande de mutation dans un emploi devenu vacant à la suite du premier tour** (annexe 3 : deuxième tour)
- ✓ Joindre à la demande:
 - Une **copie de l'arrêté de nomination** à la fonction de recrutement ou de promotion.
 - Un **relevé des états de service** dans les centres Wallonie-Bruxelles Enseignement (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
 - Un **relevé des interruptions de service** pour maladie, maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc... (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
- ✓ Envoyez le formulaire de demande complété par pli recommandé pour le **27 février 2024** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse:

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Mutation CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

- ✓ Si possible, envoyez également votre demande de mutation par courriel à murielle.istace@cfwb.be

1.3.Deuxième tour uniquement

- ✓ Complétez le formulaire de **demande de mutation dans un emploi devenu vacant à la suite du premier tour** (annexe 3- deuxième tour)
- ✓ Joindre à la demande:
 - Une **copie de l'arrêté de nomination** à la fonction de recrutement ou de promotion.
 - Un **relevé des états de service** dans les centres Wallonie-Bruxelles Enseignement (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)
 - Un **relevé des interruptions de service** pour maladie, maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc... (modèle reproduit à la fin de cette circulaire)

- ✓ Envoyez le formulaire de demande complété par pli recommandé pour le **27 février 2024** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse:

**Wallonie-Bruxelles Enseignement
Direction générale des Personnels
Direction de la Carrière - Bureau 2G35
Mutation CPMS
Boulevard du jardin botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

- ✓ Si possible, envoyez également votre demande de mutation par courriel à murielle.istace@cfwb.be

2. Traitement des demandes

Si votre demande de mutation a été introduite dans la forme et le délai fixés et que vous remplissez les conditions requises vous serez classé, pour chacun des emplois à attribuer, d'après l'ancienneté de service acquise dans les CPMS à la date du 1^{er} septembre 2022.

- ✓ Si vous êtes classé 1^{er} pour un des emplois demandés, une décision de mutation vous est transmise.
- ✓ Si vous n'êtes pas classé 1^{er} pour un des emplois demandés et que vous avez demandé à être informé du 2^e tour ou si vous avez demandé uniquement à être informé du 2^e tour, vous recevez une **lettre-circulaire** avec la liste des emplois **devenus définitivement vacants à la suite des mutations du premier tour**. Vous avez **un délai de huit jours** à partir de la date de l'envoi de la lettre-circulaire pour faire une nouvelle demande de mutation au 2^e tour par pli recommandé.
- ✓ Prise d'effet de la mutation au 1^{er} septembre 2024

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

ANNEXE 1

1. Emplois de direction définitivement vacants à la date du 1^{er} septembre 2023

1. Zone Bruxelles-Capitale

- **Saint-Gilles : 1**

2. Zone du Brabant Wallon

3. Zone de Huy – Waremme

4. Zone de Liège

5. Zone de Verviers

6. Zone de Namur

7. Zone du Luxembourg

- **Virton : 1**

8. Zone Wallonie Picarde

9. Zone du Hainaut centre

10. Zone du Hainaut Sud

2. Emplois de recrutement définitivement vacants à la date du 1^{er} septembre 2023

2.1. Emplois de conseillers psycho-pédagogiques

1. Zone Bruxelles-Capitale
2. Zone du Brabant Wallon
 - **Wavre : 1**
3. Zone de Huy – Waremme
4. Zone de Liège
 - **Flémalle : ½**
5. Zone de Verviers
6. Zone de Namur
7. Zone du Luxembourg
8. Zone Wallonie Picarde
9. Zone du Hainaut centre
 - **Dour : ½**
10. Zone du Hainaut Sud

2.2. Emplois d'auxiliaires sociaux

1. Zone Bruxelles-Capitale

- **Auderghem : 1**
- **Woluwe : 1**

2. Zone du Brabant Wallon

3. Zone de Huy – Waremme

4. Zone de Liège

5. Zone de Verviers

6. Zone de Namur

7. Zone du Luxembourg

8. Zone Wallonie Picarde

- **Tournai : 1**

9. Zone du Hainaut centre

10. Zone du Hainaut Sud

2.3. Emplois d'auxiliaires paramédicaux

1. Zone Bruxelles-Capitale

- Ixelles : 1
- Uccle : 1

2. Zone du Brabant Wallon

- Wavre : 1

3. Zone de Huy – Waremme

4. Zone de Liège

5. Zone de Verviers

6. Zone de Namur

- Jambes : ½

7. Zone du Luxembourg

- Marloie : 1

8. Zone Wallonie Picarde

- Tournai : 1

9. Zone du Hainaut centre

- Mons ordinaire : 1

10. Zone du Hainaut Sud

- Charleroi : 1
- Thuin : 1

2.4. Emplois d'auxiliaires logopédiques

1. Zone Bruxelles-Capitale
 - **Saint Gilles : ½**
2. Zone du Brabant Wallon
 - **Nivelles : ½**
3. Zone de Huy – Waremme
4. Zone de Liège
5. Zone de Verviers
 - **Verviers ordinaire : ½**
6. Zone de Namur
7. Zone du Luxembourg
8. Zone Wallonie Picarde
9. Zone du Hainaut centre
10. Zone du Hainaut Sud

Annexe 2

Premier tour : demande de mutation à un emploi déterminé.

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date de naissance :

Adresse :

N°

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

Exerçant la fonction de :

au Centre psycho-médico-social de la Fédération Wallonie-Bruxelles à :

Sollicite ma mutation à l'emploi de :

Vacant aux Centres PMS de :

1.

2

3

4

5

6

7

8

9

Je suis nommé(e) à titre définitif depuis le :

Date :

Signature :

N.B. : Veuillez indiquer les Centres PMS dans l'ordre de vos préférences

Annexe 3

Deuxième tour : demande de mutation dans un emploi devenu vacant à la suite du premier tour.

Nom :

Prénom :

Matricule :

Date de naissance :

Adresse :

N°

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

Exerçant la fonction de :

au Centre psycho-médico-social Wallonie-Bruxelles Enseignement à :

Sollicite d'être informé par lettre circulaire sur les emplois devenu définitivement vacant à la suite des mutations intervenues au premier tour des mutations

Date :

Signature :

Relevé des services dans les centres de Wallonie-Bruxelles Enseignement, limités au 1er septembre 2023, à reprendre ci-après :

Centres Wallonie-Bruxelles Enseignement (dénomination complète)	Fonctions exercées	A titre temporaire/ stagiaire/ définitif	Fraction de charge (temps plein, ½, ¼,...)	Date de début	Date de fin	Ancienneté de service (<u>ans-mois-jours</u>)

Date

Signature,

Relevé des interruptions de service

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Né(e) le

Domicilié(e) rue

Localité

Code postal

déclare que mes interruptions de service pour maladie (si mise en disponibilité pour maladie uniquement), maternité, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, convenance personnelle, etc., sont reprises ci-après :

Type d'interruption	Date de début	Date de fin
	De chaque interruption	

Date : /

Signature

N.B. : Si le membre du personnel n'a pas eu d'interruption de service, il indique "néant" dans la colonne ci-dessus.